



Pour que l'hiver soit un plaisir.

Bienvenue à la Mercedes-Benz Winter Experience.





Maîtrisez l'hiver.

Découvrez la fascination exercée par nos modèles 4MATIC lors d'un cours de conduite hivernale exclusif sur neige et sur verglas. Nous vous montrons comment toujours vous déplacer en toute sécurité, même en hiver, et comment garder votre sang-froid lors des situations délicates. Vivez le bonheur maximum au volant sur les parcours de drift et d'agilité, testez vos capacités dans l'espace tout-terrain lors de descentes et de montées abruptes. Savourez le bonheur au volant sous sa forme la plus pure lors d'une expérience hivernale unique en son genre. Nous vous attendons avec impatience.



Cours de conduite.

Vous apprenez à maîtriser une Mercedes-Benz sur neige et sur verglas à différentes stations. Comment redresser un véhicule en dérapage, et comment effectuer une manœuvre d'évitement sur un sol glissant? Vivez un bonheur extrême au volant sur les parcours de drift et d'agilité dans un terrain d'entraînement clos. Testez nos modèles SUV à la station tout-terrain lors de descentes et de montées abruptes, de conduite en dévers ainsi que de rotations transversales dans des conditions hivernales.

Dates de la manifestation.

Le cours de conduite aura lieu pendant la période suivante à l'aérodrome de Gstaad-Saanen:
du samedi 22 janvier au vendredi 28 janvier 2022.

Le programme.

Jusqu'à 8h30	Arrivée individuelle au terrain d'entraînement, café et croissants.
8h30	Accueil et instructions relatives à la conduite.
9h00 à 17h00	Cours de conduite en petits groupes avec des instructeurs expérimentés. Une pause-café est prévue le matin et l'après-midi. Le repas de midi sera pris en commun dans une tente chauffée sur le terrain d'entraînement.
A partir de 17h00	Clôture et retour individuel.



Les véhicules.

De la Classe A à la Classe G: une grande variété de véhicules de notre gamme complète est à votre disposition, dont de nombreux modèles AMG et des modèles avec propulsions alternatives de la marque Mercedes-EQ que vous pouvez tester à volonté. Pour bénéficier pleinement de l'encadrement personnalisé assuré par nos instructeurs expérimentés, nous vous répartirons en petits groupes et vous ne serez que deux à bord des véhicules mis à votre disposition. Nous vous garantissons ainsi une expérience de conduite irremplaçable tout au long de la journée.

Bon à savoir.

Code vestimentaire/équipement

Chaussures confortables, veste chaude et bonnet pour le changement de véhicule, mais pas de vêtements de ski, vu que vous passerez la plupart du temps dans des véhicules chauffés.

Permis de conduire

Vous avez besoin d'un permis de conduire valide (contrôle sur place) pour participer au cours de conduite.

Conditions de participation

Pour des raisons d'assurance, vous devez accepter les conditions de participation ci-jointes, qui doivent être signées avant le début du cours de conduite sur place.

Accompagnateurs

Veillez prendre note du fait que pour des raisons de sécurité, il est interdit aux accompagnateurs de séjourner sur le terrain d'entraînement. Merci de votre compréhension. Cependant, les accompagnateurs sont cordialement invités à participer au repas du soir. Ils peuvent également réserver une nuitée. Vous pouvez indiquer si vous serez accompagné(e) directement lors de la réservation (ou plus tard par e-mail). Les frais supplémentaires de nuitée et de repas doivent être réglés à l'hôtel directement sur place.

Notre concept de protection – COVID-19

La participation à la Winter Experience 2022 n'est possible que sur présentation d'un certificat COVID-19 valide. Renseignez-vous [ici](#) au sujet de la réglementation actuelle sur le certificat COVID-19.

Contact

Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions par e-mail à l'adresse info@mb-driving-events.ch ou par téléphone au 043 508 14 41 (allemand) ou 043 508 14 63 (français). Si vous avez été invité(e) à la Winter Experience, votre hôte se tient également à votre disposition.



L'accès à l'aérodrome de Gstaad-Saanen.

Adresse

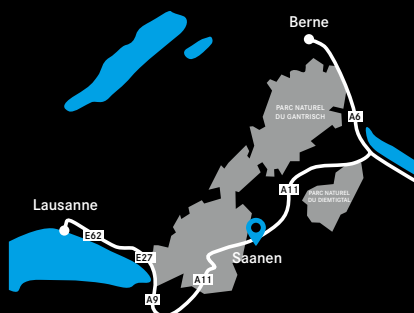
Aérodrome de Gstaad-Saanen
Oeystrasse 29
3792 Saanen

Itinéraire pour l'accès en provenance de Berne

Prendre l'A6 jusqu'à l'échangeur autoroutier de Lattigen et continuer en direction d'Eyfeld. A la fin de l'autoroute à Wimmis, suivre la route principale jusqu'à Saanen (environ 45 kilomètres). Prendre la première sortie au rond-point à Saanen et suivre les indications Mercedes-Benz jusqu'à l'aérodrome.

Itinéraire pour l'accès en provenance de Lausanne

Prendre l'A9 en direction du sud jusqu'à Montreux et suivre jusqu'à la sortie d'Aigle. Prendre le Col des Mosses en direction de Château-d'Ex, jusqu'à Saanen. Suivre ensuite les indications Mercedes-Benz jusqu'à l'aérodrome.





Votre hôtel.

Nous vous recommandons d'arriver la veille du cours de conduite Mercedes-Benz Winter Experience. Vous serez logé(e) dans une confortable chambre double (pour utilisation individuelle) à l'Hotel Spitzhorn.

Jusqu'à 19h00 Arrivée individuelle et enregistrement à l'hôtel. Nous vous prions de vous inscrire au cours de conduite à notre stand Mercedes-Benz à l'entrée entre 17h00 et 19h00.

19h00 Accueil par la direction de la manifestation et brèves instructions relatives à la conduite. Apéritif commun suivi d'un dîner, boissons comprises.

L'Hotel Spitzhorn trois étoiles à Saanen séduit par son style chalet moderne et est à seulement cinq minutes du terrain d'entraînement. Vous serez ravi(e) de rencontrer des hôtes chaleureux, de déguster des délices culinaires et de vous détendre dans l'espace bien-être de l'hôtel – ou bien de finir la soirée devant un feu de cheminée.

Hotel Spitzhorn
Spitzhornweg 30
3792 Saanen
Tél. 033 748 41 41
www.spitzhorn.ch

Conditions de participation.

1. Inscription

L'inscription se fait en ligne via l'outil de réservation de Mercedes-Benz Suisse SA. L'inscription est définitive une fois confirmée par écrit. Mercedes-Benz Suisse SA a le droit de mandater des tiers pour la réalisation des Mercedes-Benz Driving Events.

2. Prix

En plus du cours théorique et pratique, le prix comprend les repas, la nuitée et le repas du soir. Une assurance annulation n'est pas comprise dans le montant de participation. Si le participant annule sa participation à l'événement, des frais d'annulation peuvent lui être facturés.

3. Montant de participation

Le montant de participation doit être réglé par carte de crédit et sera immédiatement débité via le fournisseur de paiement Aduno. Le participant ne peut procéder à une déduction sur les revendications de Mercedes-Benz Suisse SA que dans la mesure où la créance en contrepartie est établie sans contestation ou lors d'un acte exécutoire. Il peut uniquement faire valoir un droit de rétention de paiement s'il est tiré du présent contrat.

4. Modifications de réservation

Les participants ne peuvent effectuer des modifications de réservation (également en cas de maladie) que pour leur propre compte et que jusqu'à 14 jours avant le début de l'entraînement. La taxe de modification est de CHF 60.- (TVA incluse).

5. Conditions d'annulation

L'annulation requiert la forme écrite et doit être envoyée à info@mb-driving-events.ch. La date de réception de l'annulation est déterminante pour savoir si celle-ci a été envoyée à temps. En cas de non-participation sans annulation effectuée dans les délais, l'intégralité du montant de participation est due. Le droit du participant ayant annulé sa participation de fournir la preuve que l'annulation ou la non-participation n'a occasionné aucun préjudice ou un préjudice considérablement plus faible, demeure inchangé.

Conditions d'annulation (valables également en cas de maladie):

Si le participant annule son inscription, les conditions suivantes s'appliquent:

- en cas d'annulation de 29 jours à 8 jours avant la manifestation: 50 % du montant de participation
- en cas d'annulation dès 7 jours avant la manifestation: 100 % du montant de participation

Les conditions suivantes s'appliquent pour les groupes à partir de 10 personnes:

- en cas d'annulation jusqu'à 90 jours avant la manifestation: aucuns frais
- en cas d'annulation dès 90 jours avant la manifestation: 100 % du montant de participation

6. Annulation par Mercedes-Benz Suisse SA

Si le nombre de participants minimal n'a pas été atteint, Mercedes-Benz Suisse SA se réserve le droit de résilier le contrat jusqu'à une semaine avant le début de la manifestation. Dans ce cas, Mercedes-Benz Suisse SA remboursera le montant de participation.

7. Modifications

Sous réserve de modifications concernant le déroulement et le contenu des programmes.

8. Véhicules d'essai

Les véhicules d'essai sont mis à disposition. Il ne peut y avoir de préférence pour un véhicule précis.

9. Permis de conduire valide

La participation à la Mercedes-Benz Winter Experience est réservée aux titulaires d'un permis de conduire valide pour voitures particulières. Les participants s'engagent à présenter leurs permis de conduire sur demande.

10. Consommation d'alcool interdite

Durant les événements de conduite, la consommation d'alcool est interdite (règle du 0,0 pour mille). En cas de violation de cette réglementation, Mercedes-Benz Suisse SA est en droit d'exclure le participant. Un remboursement du montant de participation est exclu dans cette situation.

11. Comportement adéquat

Le participant est responsable du respect des directives à observer durant l'utilisation du véhicule. Il s'engage à éviter tout risque d'accident en adoptant un style de conduite prudent. Pour la durée de l'événement de conduite, le participant se soumet aux directives des instructeurs de Daimler. Si des frais ou des amendes sont exigés envers Daimler en raison d'une infraction routière commise durant l'événement, Daimler est en droit d'exiger du participant le paiement des sommes concernées. Daimler n'est pas tenue de prévoir des voies de recours contre les décisions concernées. Il en va de même pour les redevances concernant l'utilisation du réseau routier, quelles qu'elles soient.

12. COVID-19

Nous mettons en œuvre un concept de protection détaillé et adapté à la Winter Experience 2022 en nous basant sur les recommandations de l'OFSP et de l'autorité cantonale compétente. En tant que participant à cet événement, il vous sera demandé de vous conformer à notre concept de protection et aux mesures mises en œuvre sur place. Un certificat COVID-19 valide est une condition préalable à la participation à la Winter Experience.

13. Photos/vidéos

Le participant accepte que les photos/vidéos prises de lui soient utilisées et publiées par Mercedes-Benz Suisse SA ou par des tiers, sous une forme modifiée ou non, et ce sans limitation à une région donnée. Il renonce à l'obligation de mention de son nom, mais accepte que son nom puisse être cité en relation avec la ou les photos publiées.

14. Enfants et accompagnateurs

Etant donné que l'équipe sur place est très occupée avec les participants pendant les cours de conduite et que les risques pour la sécurité doivent être évités, les enfants et les personnes accompagnatrices ne sont pas autorisés à rester sur le terrain d'entraînement.

15. Franchise en cas de sinistre

Les véhicules mis à disposition par Mercedes-Benz sont couverts par l'assurance casco complète. La franchise s'élève à CHF 1000.- dans un cas de responsabilité civile et à CHF 2000.- dans un cas de sinistre casco. En cas d'endommagement du véhicule mis à disposition, le participant s'engage à verser cette franchise à l'organisateur. Le participant peut être libéré de cette obligation, à discrétion de l'organisateur, si le dommage a été provoqué lors d'un exercice de conduite durant lequel il a suivi à la lettre les indications de l'instructeur. Si l'assureur ne doit pas répondre des dommages suite à une négligence grave du participant ou que les dommages causés par faute du participant ne sont pas couverts dans le cadre de l'assurance casco complète, le participant est responsable de tous les dommages causés par sa faute ou celle de son accompagnateur.

16. Assurance-accidents

Le montant de participation comprend une assurance-accidents valable pendant toute la durée de l'entraînement et qui inclut les prestations suivantes:

En cas de décès: CHF 312 000.- | En cas d'invalidité: CHF 600 000.- | Supplément frais de guérison: jusqu'à CHF 12 000.- | Supplément frais de sauvetage: jusqu'à CHF 12 000.-

17. Responsabilité

Si, conformément aux dispositions légales, Mercedes-Benz Suisse SA prend en charge les dommages causés par une négligence légère, la responsabilité de Mercedes-Benz Suisse SA est limitée comme suit: la responsabilité n'intervient qu'en cas de violation des obligations contractuelles et se limite aux dommages typiques prévus lors de la conclusion du contrat. Cette limitation ne s'applique pas en cas de mise en danger de la vie ou de la santé, ni en cas de blessures corporelles. Indépendamment d'une faute commise par Mercedes-Benz Suisse SA, une éventuelle responsabilité de Mercedes-Benz Suisse SA conformément à la loi en matière de garantie des produits n'est pas affectée. La responsabilité personnelle des représentants légaux, des auxiliaires d'exécution et des collaborateurs de Mercedes-Benz Suisse SA n'est pas engagée pour des dommages causés par une légère négligence de leur part. Il en va de même pour les propriétaires ou les ayants droit du terrain sur lequel a lieu l'événement de conduite. Enfin, la responsabilité en cas de défaut du véhicule confié, si elle est indépendante d'une faute commise, est également exclue. Les spectateurs et accompagnateurs ne s'étant pas inscrits comme participants n'ont pas le droit d'accéder au terrain d'entraînement; aucune responsabilité ne sera assumée. Etant donné que l'équipe sur place lors de l'événement se consacre entièrement aux participants, une prise en charge des spectateurs et des accompagnateurs est impossible.

18. Dispositions finales

Toutes les conventions doivent être établies par écrit. Cela vaut également pour les accords annexes et les garanties ainsi que pour les modifications apportées ultérieurement au contrat. Si une clause du contrat, quelle qu'elle soit, s'avère nulle ou inapplicable, la validité de toutes les autres clauses de ce contrat n'est en rien diminuée. Dans la mesure du possible, les partenaires contractuels remplaceront la clause nulle par un accord fondé sur la bonne foi aussi proche que possible d'un point de vue légal et financier. Si le contrat est conclu avec un partenaire contractuel étranger, seul le droit suisse s'applique concernant les dispositions contractuelles. Si le participant n'a pas de for ordinaire sur le territoire suisse, s'il a déplacé son domicile ou son lieu de résidence habituel en dehors de la Suisse après la conclusion du contrat ou si son domicile ou son lieu de résidence habituel n'est pas connu au moment où le recours est déposé, Schlieren représente l'unique lieu de juridiction en cas de réclamation concernant ce contrat.